

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON – CLEMONT

Séance du 21 Juillet 2025

Procès Verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un Juillet à dix-sept heures et quarante-cinq minutes, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de BRINON - CLEMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la Présidence de Madame Catherine HUPPE, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 5
Nombre de délégués votants : 5
Date de convocation : 11 juillet 2025

Étaient présents : Mesdames Catherine HUPPE « Présidente » Marie PETIT, Odile DEPÉE, Clémence ROBLIN, déléguées titulaires, et Monsieur Charles-Henry LOUIS, délégué suppléant.

Absents excusés : Madame Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente » remplacée par Monsieur Charles-Henry LOUIS, délégué suppléant et Monsieur Christian LAROCHE.

Madame Odile DEPÉE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT**
- 3. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 6 Mars 2025**
- 4. Convention de partenariat 2025/2026 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**
- 5. Questions et informations diverses.**

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 17h45.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Catherine HUPPE, Présidente de séance, propose de nommer Madame Odile DEPÉE en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 Mars 2025 :

Catherine HUPPE demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 6 Mars 2025.

Le Comité syndical **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2025 à l'unanimité.

4. **Délibération N°2025-06 – Convention de partenariat 2025/2026 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**

Madame la Présidente expose :

Depuis 2022, l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère a proposé aux communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, une animation musicale dans les écoles.
Pour cela, elle a recruté deux professeurs titulaires du diplôme (DUMI) leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.

Ce partenariat a pour but d'apporter un soutien à l'éveil musical aux enfants. L'Ecole de Musique assurera auprès des professeurs des écoles une aide pédagogique.

L'intervention musicale aura lieu de septembre 2025 à juin 2026 pendant 34 semaines par année scolaire, à raison d'une heure par semaine, selon répartition ci-dessous :

- Deux fois 30 minutes pour deux classes,
Ou
- Une fois une heure pour les Cours Moyens (CM).

dans l'ensemble des classes du RPI Brinon-Clémont.

Le coût de cette prestation pour le SIVOS Brinon-Clémont est de 41 €/heure chargée avec déplacement, soit 1 394 € annuel.

La facturation sera faite par trimestre.

Une convention a donc été établie entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère.

Madame la Présidente présente au comité syndical le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le comité syndical,

➤ **ACCEPTE la proposition de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus,**

➤ **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat 2025/2026 entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère, annexée à la présente délibération.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 22/07/2025

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 22/07/2025

4. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Catherine fait part de la synthèse du dernier conseil d'école :

↳ Répartition des classes 2025/2026 :

- Brinon : Mme Heu : PS-MS – Mme Lacaud : CM1-CM2
- Clémont : M. Santiago : GS-CP – Mme Garnier : CE1-CE2

↳ Equipe éducative à la rentrée scolaire :

- Mme Heu et Mme Lacaud (Directrice de Brinon)
- Mme Garnier et M. Santiago (Directeur de Clémont)
- ATSEM : Sandrine Moulon à Brinon – Plus d'ATSEM à Clémont

- RASED 0 Aubigny : Virginie Demoule (psychologue scolaire) et Mme Rachel de Rancourt (enseignante spécialisée-aide relationnelle).
- ↳ Mise en place d'un Pôle Educatif Rural (PER) à la rentrée scolaire à titre d'expérimentation pour 3 ans :
 - Mme Stéphanie Schaal : directrice du PER
 - Ecoles du PER : RPI Brinon-Clémont/Argent/ RPI Blancafort-Oizon
 - Environ 250-300 élèves au sein du PER
 - Mutualisation des moyens – stabilisation des classes et des écoles-possibilité d'accéder aux structures extérieures.
- ↳ Demande des travaux et des investissements :
 - Clémont : renouvellement de l'ordinateur du directeur / installation de TBI
 - Divers travaux à réaliser par chaque commune
- ↳ Questions des parents d'élèves.

- Catherine Huppe fait part aux membres du SIVOS que Frédéric Duval l'a contacté pour le spectacle de Noël. Celui-ci aura lieu le Vendredi 28 Novembre le matin au Mille-Clubs à Brinon. Le Sivos prendra en charge le transport des enfants de Clémont vers Brinon. Le Coût de cette prestation est de 600 € pour les deux séances. Les thèmes cette année seront : Tarte à la ferme et un monde plein d'énergies.

Le Sivos prend note de cette information et valide le devis.

- Catherine Huppe demande l'avis aux membres du SIVOS pour les devis informatiques demandés suite au dernier conseil d'école :
 - ↳ Un ordinateur d'occasion pour Mme Heu : 266.67 € HT soit 320.00 € TTC chez Cristal informatique
 - ↳ Un ordinateur portable pour le directeur de Clémont : 668.33 € HT soit 802 € TTC chez Cristal Informatique.
 - ↳ Achat de TBI pour Clémont : 5 615 € HT soit 6 738 € TTC

Après discussion, les membres du Sivos approuvent l'achat d'un ordinateur d'occasion pour Mme Heu à 320 € TTC et un ordinateur portable pour M. Santiago à Clémont pour 802 € TTC (901 € TTC avec antivirus ESET pour 2 ans).

Concernant l'achat de TBI, le Sivos propose de voir M. Dupuy, l'inspecteur académique, car il a évoqué la possibilité de subventions pour cet achat.

- Clémence Roblin demande si le SIVOS a un regard sur les achats des prix pour les enfants en fin d'année scolaire, car elle propose d'offrir aux enfants partant en 6^{ème} une calculatrice, car ils en ont besoin au collège, au lieu d'un livre. Ce serait un cadeau utile et cela ferait une économie pour les parents au vu des listes de fournitures scolaires.

Les membres du SIVOS sont d'accord à l'unanimité et charge la Présidente de faire cette suggestion au prochain conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 18h30.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,

Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 9 Mars 2026.
Certifié affiché, le 10 Mars 2026

Publication par affichage en mairie le 10 Mars 2026.
Mis en ligne pour diffusion le 10 Mars 2026.

La Présidente de la séance,
Catherine HUPPE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE
BRINON - CLEMONT
Siège : Mairie de Brinon sur Sauldre
6, Route de Chaon
18410 BRINON SUR SAULDRÉ

La Secrétaire de Séance
Odile DÉPÉE

